



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2022

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

REÇU le

09 SEP. 2022

Rép: _____

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP PARIS 19E VILLETTE

17 PL DE L'ARGONNE

75938 PARIS CEDEX 19

3240-002644-0009-0



Vos références

Numéro fiscal : 47 36 063 051 076
Référence de l'avis : 22 75 4741633 69
Contrat de prélèvement : P375018198451
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P375018198451

Numéro de propriétaire : 119 +10005 L

Département d'imposition : 75
VILLE DE PARIS

Commune d'imposition : 119
PARIS 19

Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 04/08/2022
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 75041

SC SCI MICHEL THOMAS
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Somme à prélever

27 373,00 €

Date limite de paiement : 17/10/2022

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2022,
directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 27/10/2022.

Compte bancaire : FR76 1695 8000 011X XXXX XXX4 823

Identifiant de la banque : QNTOFRP1

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vous n'avez rien à envoyer.

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• **pour le paiement de votre impôt :**

SIP PARIS 19E VILLETTE
17 PL DE L'ARGONNE
75938 PARIS CEDEX 19
Tél : 01 44 89 76 67

• **pour le montant de votre impôt :**

CDIF PARIS 1
SECT. FONC PARIS 19EME ET 20EME A
6 RUE PAGANINI
75972 PARIS CEDEX 20
Tél : 01 53 27 45 77

* (service gratuit + coût de l'appel)

À compter de l'automne 2022, le service "Gérer mes biens immobiliers",
disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires.
Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

DÉBITEUR(S) LÉgal(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBFDX2	PRENEUR	SC SCI MICHEL THOMAS

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2021	13,50 %	%	%	0,625 %	6,21 %	0,00912 %		
	Taux 2022	13,50 %	%	%	0,574 %	6,21 %	0,009 %		
	Adresse	220 BD DE LA VILLETTE							
	Base	133732			133732	132504	133732		
	Cotisation	18054			767	8228	12		
	Cotisation lissée	17434			735	7968	12	26149	
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
	Cotisation 2021	17006			784	7780	12		
	Cotisation 2022	17434			735	7968	12	26149	
	Variation	+2,52 %	%	%	-6,25 %	+2,42 %	0 %		
			Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI
Propriétés non bâties	Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2021								
	Cotisation 2022								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
En fin d'année 2022, de nouveaux services en ligne seront accessibles dans votre espace professionnel. Pour créer cet espace sur impots.gouv.fr , vous devrez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 378798995 Il est rappelé qu'un lissage de + 228 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur augmentation sur 10 ans. Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 218€ et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour 258€. Le versement net de la Ville de Paris au fonds de solidarité de la région Ile-de-France s'élève à 215 144 170 €. Références administratives : 755 52 021 041 119 119 Z M					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			1224	
					Dégrèvement Habitation principale				
					Dégrèvement JA État				
					Dégrèvement JA Collectivité				
					Montant de votre impôt			27373	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.